



## COMPTE RENDU

### DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2017

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à l'amphithéâtre 400 de l'Université de la Nive à Bayonne, le samedi 4 novembre 2017 à 9 heures, sur invitation en date du 27 octobre 2017 adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président et affichée le 27 octobre 2017. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

#### PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ N°2), BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°2), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°7), BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°6), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean (jusqu'à l'OJ N°32), CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°7), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°26), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick (jusqu'à l'OJ N°7), DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUHART Peyuco, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe (jusqu'à l'OJ N°26), ELGUE Martin, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHART Jean-Pierre représenté par HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°6), ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°25), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°26), GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°8), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Nathalie (jusqu'à l'OJ N°8), IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°25), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°26), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules représenté par GALLOT Christian, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°24), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCELAULHE Corinne (jusqu'à l'OJ N°23), LEIZAGOYEN Sylvie, LESPADÉ Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE CASTILLON Marie

Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-José (jusqu'à l'OJ N°24), MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°7), MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°28), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie (jusqu'à l'OJ N°26), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel représenté par GAINZA François, OLÇOMENDY Daniel, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°29), SAN PEDRO Jean, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°7), SOROSTE Michel, SUESCUN Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), THEBAUD Marie-Ange, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°5), URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VILLENEUVE Arnaud représenté par POURRILLOU Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERARD Marc, BERTHET André, BRISSON Max démissionnaire, CASTAGNEDE Jocelyne, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DURRUTY Sylvie, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEVERRY Maialen, GETTEN-PORCHE Claudine, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, LEURGORRY Charles, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, MOUESCA Colette, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, OLIVE Claude, ONDARS Yves, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, SANPONS Maryse, THICOIPÉ Michel, UHART Michel, VEUNAC Michel.

#### PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BERARD Marc à ALZURI Emmanuel, BERTHET André à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°7), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à partir de l'OJ N°8), BLEUZE Anthony à DARASSE (à partir de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°26), CASTAGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick (jusqu'à l'OJ N°7), DURRUTY Sylvie à MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°20), ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe, ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe à DUHART Agnès, ETCHEMAITE Pierre à SECALOT Michel, ETCHEVERRY Maialen à HAYE Ghislaine, GUILLEMOTONIA Pierre à HIRIGOYEN Roland, HACALA Germaine à De Coral Odile, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, HIRIART Michel à POULOU Guy, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, KEHRIG COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte, LABORDE -LAVIGNETTE Jean-Baptiste à LACOSTE Xavier (à partir de l'OJ N°26), LAFITE Guy à ORTIZ Laurent (à partir de l'OJ N°27), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à DEQUEKER Valérie, LASSERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie (à partir l'OJ N°25), LAUQUÉ Christine à CASTEL Sophie, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à partir de l'OJ N°21), MIALOCQ Marie-José à LABORDE-LAVIGNETTE Jean Baptiste (OJ N°25), MILLET-BARBÉ Christian à LACASSAGNE Alain, MIRANDE Jean-Pierre à ETCHEBEST Michel (à partir de l'OJ N°8), MOTSCH Nathalie à BARUCQ Guillaume (à partir de l'OJ N°2), MOUESCA Colette à DE PAREDES Xavier, NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien, NOUSBAUM Pierre-Marie à DUHART Peyuco (à partir de l'OJ N°27), OLIVE Claude à VEUNAC Jacques, ONDARS Yves à DELGUE Lucien, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri, SERVAIS Florence à SANSBERRO Thierry (à partir de l'OJ N°8) THICOIPE Michel à IRIART Alain, UGALDE Yves à SOROSTE Michel (à partir de l'OJ N°6), VEUNAC Michel à CLAVERIE Peio.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9h.

Modalités de vote :

- délibérations n°1 à 7 : vote électronique,
- délibérations n°8 à 38 : vote à main levée.

**OJ N°1 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 17 JUIN ET 21 JUILLET 2017.**

Rapporteur : M. Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque approuve les procès-verbaux des séances des 17 juin et 21 juillet 2017.

**OJ N°2 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : M. Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**OJ N°3 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : M. Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque les 12 septembre et 12 octobre 2017 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales :

**OJ N°4 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES, DE RESEAUX ET DE SERVICES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET D'USAGES ET SERVICES NUMERIQUES.**

Rapporteur : M. Anthony BLEUZE

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) qui regrouperait le Département des Pyrénées-Atlantiques, les EPCI de son territoire (hors Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Commune Adour Madiran qui seraient membres associés) et qui serait chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ainsi que de développer les usages et services numériques.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 204 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 7

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel, 042 JOUGLEUX Bernadette (076 DEVEZE Christian), 055 CASTAGNEDE Jocelyne (075 DESTIZON Patrick), 076 DEVEZE Christian, 158 ITHURRIA Nicole, 186 MANDAGARAN Arnaud, 205 PEILLEN Jean-Marc.

**OJ N°5 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE IRANDATZ A HENDAYE.**

Rapporteur : M. Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire est invité à désigner Monsieur Kotte ECENARRO en vue de représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du conseil d'administration du collège Irandatz à Hendaye.

Abstentions : 2 :

008 ANGLADE Jean-François, 154 IRIGOYEN Nathalie

Non votants : 6

040 BRAU-BOIRIE Françoise, 042 JOUGLEUX Bernadette (076 DEVEZE Christian) ,046 CAMOU Jean-Michel, 060 CHASSERIAUD Patrick, 076 DEVEZE Christian, 186 MANDAGARAN Arnaud

Est élu, avec 203 voix, Monsieur Kotte ECENARRO en vue de représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du conseil d'administration du collège Irandatz à Hendaye.

**OJ N°6 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.**  
**EXERCICE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.**

Rapporteur : M. Alain IRIART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- décider d'exercer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence Assainissement sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 193 voix

Contre : 7 voix

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 6

Contre : 066 DARRASSE Nicole, 070 DE PAREDES Xavier, 115 FIESCHI Pierre, 125 GOMEZ Ruben, 144 INCHAUSPE Benat (Pierre 115 FIESCHI), 154 IRIGOYEN Nathalie, 195 MOUESCA Colette (Xavier 070 DE PAREDES).

Abstention : 011 ARCOUET Serge, 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, 211 PRAT Jean-Michel, 219 SERVAIS Florence.

Ne prend pas part au vote : 088 ELGUE Martin.

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel, 038 BORDES Alexandre, 042 JOUGLEUX Bernadette (076 DEVEZE Christian), 136 HIRIART Michel (208 POULOU Guy), 205 PEILLEN Jean-Marc, 208 POULOU Guy.

**OJ N°7 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS.**  
**EXERCICE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE EAU SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.**

Rapporteur : M. Eric NARBAIS-JAUREGUY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- décider d'exercer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence Eau sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 178 voix

Contre : 13 voix

Abstention : 15

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 3

Contre : 036 BLEUZE Anthony (Nicole 066 DARRASSE), 055 CASTAGNEDE Jocelyne (Patrick 075 DESTIZON), 066 DARRASSE Nicole, 070 DE PAREDES Xavier, 075 DESTIZON Patrick, 097 ESMIEU Alain, 115 FIESCHI Pierre, 144 INCHAUSPE Benat (Pierre 115 FIESCHI), 154 IRIGOYEN Nathalie, 177 LASSERRE Marie, 184 LOUGAROT Bernard, 195 MOUESCA Colette (Xavier 070 DE PAREDES), 205 PEILLEN Jean-Marc.

Abstention : 029 BERTHET André (Patrick 060 CHASSERIAUD), 033 BIDEGAIN Gérard, 038 BORDES Alexandre, 046 CAMOU Jean-Michel, 060 CHASSERIAUD Patrick, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 125 GOMEZ Ruben, 129 GUILLEMIN Christian, 178 LASSERRE-DAVID Florence, 193 MONDORGE Guy, 203 OLIVE Claude (Jacques 230 VEUNAC), 219 SERVAIS Florence, 224 TRANCHE Frédéric, 229 VERNASSIERE Marie-Pierre, 230 VEUNAC Jacques.

Ne prend pas part au vote : 088 ELGUE Martin.

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel, 042 JOUGLEUX Bernadette (076 DEVEZE Christian), 218 SECALOT Michel.

**OJ N°8 - FINANCES.**  
**CLOTURE ET CREATION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter la clôture du budget annexe « Eau potable Pays de Bidache » au 31 décembre 2017,



- d'accepter la clôture du budget annexe « Eau potable Sud Pays Basque » au 31 décembre 2017,
- d'accepter la clôture du budget annexe « Assainissement collectif Côte Basque Adour » au 31 décembre 2017,
- d'accepter la clôture du budget annexe « Assainissement collectif Sud Pays Basque » au 31 décembre 2017,
- de préciser que les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 seront votés dans les délais impartis,
- de charger le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture du budget,
  
- d'accepter la création du budget annexe « Eau potable Gestion directe »,
- d'accepter la création du budget annexe « Eau potable Gestion déléguée »,
- d'accepter la création du budget annexe « Eau potable Gestion déléguée avec transfert de droit à déduction pour la TVA »,
- d'accepter la création du budget annexe « Assainissement collectif Gestion directe »,
- d'accepter la création du budget annexe « Assainissement collectif Gestion déléguée »,
- d'accepter la création du budget annexe « Assainissement collectif Gestion déléguée avec transfert de droit à déduction pour la TVA »,
- de préciser que les budgets annexes relèveront de la nomenclature comptable M49 et que les budgets annexes Eau et Assainissement collectif en « Gestion directe » et « Gestion déléguée » seront assujettis à TVA,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 205 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **OJ N°9 - FINANCES.**

### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNES SUD PAYS BASQUE.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constater les excédents du budget annexe « Transports collectifs de personnes Sud Pays Basque » pour 244 558.59 € en investissement et 1 522 699.70 € en fonctionnement à transférer au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour comme le prévoit le procès-verbal de transfert adopté le 23 septembre 2017,
- d'accepter la clôture du budget annexe « Transports collectifs de personnes Sud Pays Basque »,
- de préciser que le compte administratif et le compte de gestion 2017 seront votés dans les délais impartis,
- de charger Monsieur le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture du budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°10 - FINANCES.**  
**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA AMETZONDO.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter la clôture du budget annexe « ZA Ametzondo » au 31 décembre 2017,
- de préciser que le compte administratif et le compte de gestion 2017 seront votés dans les délais impartis,
- de charger le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture du budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°11 - FINANCES.**  
**CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES CULTURE ERROBI ET SCENE DE PAYS GARAZI BAIGORRI.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter la clôture du budget annexe « Culture Errobi » au 31 décembre 2017,
- d'accepter la clôture du budget annexe « Scène de Pays Garazi Baigorri » au 31 décembre 2017,
- de préciser que le compte administratif et le compte de gestion 2017 seront votés dans les délais impartis,
- de charger le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture du budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°12 - FINANCES.**  
**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE PISCINES GARAZI BAIGORRI.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter la clôture du budget annexe « Piscines Garazi Baigorri » au 31 décembre 2017,
- de préciser que le compte administratif et le compte de gestion 2017 seront votés dans les délais impartis,
- de charger Monsieur le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture du budget.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **OJ N°13 - FINANCES.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017 – BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Le Conseil communautaire est invité à voter la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **OJ N°14 - FINANCES.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUD PAYS BASQUE.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Le Conseil communautaire est invité à voter la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement collectif Sud Pays Basque pour l'exercice 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 2 : ETCHETO Henri, PICARD-FELICES Marie (ETCHETO Henri).

### **OJ N°15 - FINANCES.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE SPANC.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART



Le Conseil communautaire est invité à voter la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC pour l'exercice 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants :2 : ETCHETO Henri, PICARD-FELICES Marie (ETCHETO Henri).

#### **OJ N°16 - FINANCES.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE AMETZONDO.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Le Conseil communautaire est invité à voter la décision modificative n°2 du budget annexe de la zone Ametzondo pour l'exercice 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants :2 : ETCHETO Henri, PICARD-FELICES Marie (ETCHETO Henri).

#### **OJ N°17 - FINANCES.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Le Conseil communautaire est invité à voter la décision modificative n°2 du budget annexe des zones d'activités pour l'exercice 2017.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants :2 : ETCHETO Henri, PICARD-FELICES Marie (ETCHETO Henri).

#### **OJ N°18 - FINANCES.**

#### **BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – CLOTURE DES ZONES DE LA GARE ET DE LIBARRENX.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constater le déficit de la zone « Aménagement de la zone de la gare » pour 44 364,03 € et de le couvrir par une subvention du budget principal dont les crédits sont prévus au compte 6521 du budget 2017 ;
- de constater le déficit de la zone «Libarrenx» pour 36 067,35 € et de le couvrir par une subvention du budget principal dont les crédits sont prévus au compte 6521 du budget 2017 ;
- d'accepter, après couverture de ces déficits, la clôture des zones « Aménagement de la zone de la Gare » et « Libarrenx » au sein du budget annexe des zones d'activités ;
- de charger Monsieur le Trésorier payeur de passer toutes les écritures nécessaires à la clôture de ces deux zones.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0  
 Ne prend pas part au vote : 0  
 Non votants :0

**OJ N°19 - FINANCES.**  
**ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2017.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est proposé au Conseil communautaire:

- d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables, listées dans le tableau récapitulatif annexé, établi à partir des états transmis par le Receveur de l'Agglomération ;
- de prendre acte des créances éteintes dont la liste est annexée à la présente.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0  
 Ne prend pas part au vote : 0  
 Non votants :0

**OJ N°20 - FINANCES.**  
**FONDS DE CONCOURS FORETS 2017 - POLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Les demandes adressées par les communes du Pôle Territorial Sud Pays Basque sont récapitulées ci-dessous :

Commune	Objet	Dépenses	Recettes	Participation CAPB 2017
AHETZE	pas de demande en 2017			
AINHOA	programme 2016	8 748,67 €	0,00 €	<b>2 624,60 €</b>
ARBONNE	programme 2016-2017	4 104,00 €	0,00 €	<b>1 231,20 €</b>
ASCAIN	pas de demande en 2017			
BIRIATOU	pistes DFCI 2017	9 756,00 €	0,00 €	<b>2 926,80 €</b>
CIBOURE	Solde piste DFIC et forêts 2016	11 364,32 €	0,00 €	<b>3 409,30 €</b>

GUETHARY	pas de demande en 2017			
HENDAYE	pas de demande en 2017			
SAINT JEAN DE LUZ	Programme 2016	6 587,00 €	0,00 €	<b>1 976,10 €</b>
SAINT PEE SUR NIVELLE	programme 2016	21 739,80 €	0,00 €	<b>6 521,94 €</b>
SARE	Programme 2016-2017	65 144,59 €	0,00 €	<b>19 543,38 €</b>
URRUGNE	Programme 2016-2017	129 411,35 €	0,00 €	<b>38 823,41 €</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION 2017</b>				<b>77 056,73 €</b>

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le versement d'aides financières à la valorisation du patrimoine forestier et des pistes communales conformément au détail exposé ci-dessus.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 203 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **OJ N°21 - AMENAGEMENT ET HABITAT.**

#### **PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.**

#### **COMMUNE DE BAYONNE – PROJET D'OPERATION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT D'UN QUARTIER A VOCATION MIXTE AU PRISSE. JUSTIFICATION DE L'UTILITE DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE 2AU ET ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N° 14 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : M. Pascal JOCOU

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la partie nord de la zone 2AU du Prissé, avenue Duvergier de Hauranne à Bayonne, d'une contenance d'environ 5 ha, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, telle que présentée et détaillée dans la notice de présentation annexée à la présente délibération ;
- approuver l'engagement de la modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bayonne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 : Mme De Coral Odile

Non votants : 0

#### **OJ N°22 - AMENAGEMENT ET HABITAT.**

#### **PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.**

#### **COMMUNE DE BAYONNE – PROJET DE RENFORCEMENT DU POLE DE QUARTIER DU SEQUE. JUSTIFICATION DE L'UTILITE DE L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUy ET ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N° 15 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : M. Pascal JOCOU

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy du Séqué au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, telle que présentée et détaillée dans la notice de présentation annexée à la présente délibération ;
- approuver l'engagement de la modification n°15 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bayonne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 : Mme De Coral Odile

Non votants : 0

### **OJ N°23- AMENAGEMENT ET HABITAT.**

### **PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.**

### **COMMUNE DE BIDART - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Mme Marie-José MIALOCQ

Le Conseil communautaire est invité à :

- tirer le bilan de la mise à disposition du public pendant un mois du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bidart, en constatant qu'aucune observation n'a été formulée durant le délai de consultation du dossier;
- approuver la modification apportée à la Pièce n°1 du dossier, « Notice de présentation » suite au courrier de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques en date du 13 février 2017 pour tenir compte du premier point sur le contexte et le calendrier, selon les éléments consignés dans le tableau ci-annexé ;
- procéder à la correction d'une erreur matérielle à l'article Uy 2 survenue à l'occasion de la procédure de modification n°1 ;
- adopter le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bidart ci-annexé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 200 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2 : Mme De Coral Odile, M. LACASSAGNE Alain

Non votants : 0

**OJ N°24 - AMENAGEMENT ET HABITAT.**  
**PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.**  
**COMMUNE D'ARBONNE- ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE**  
**2016 AYANT ARRETE LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET COMPLEMENTS**  
**A APPORTER AU DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : M. Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire est invité à :

- abroger la délibération en date du 26 septembre 2016 portant arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne;
- compléter le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbonne, conformément aux orientations décrites dans le présent rapport ;
- autoriser Monsieur le Président à poursuivre les démarches réglementaires dans le cadre de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 198 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2 : Mme De Coral Odile, M. LACASSAGNE Alain

Non votants :1 : Mme MIALOCQ Marie-José

Madame MIALOCQ Marie-José quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

**OJ N°25 - AMENAGEMENT ET HABITAT.**  
**PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.**  
**DELIBERATION CADRE. SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR).**

Rapporteur : M. Pascal JOCOU

Le Conseil communautaire est invité à :

- acter que la Communauté d'Agglomération Pays Basque est responsable des procédures de planification patrimoniale, notamment les SPR ;
- approuver la poursuite des procédures liées aux ZPPAUP et AVAP engagées par les communes concernées (liste en annexe) par la Communauté d'Agglomération Pays Basque;
- en accord avec les communes qui en feront la demande et par délibération, prévoir que la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera en charge des procédures d'évolutions et de modifications liées aux procédures de PSMV, ZPPAUP et AVAP aujourd'hui exécutoires;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de ces procédures et études associées et à signer tous les actes et documents se rapportant aux dites procédures ;
- acter du fait que les marchés, les contrats d'études et conventions et toutes les dépenses correspondant à ces procédures sont transférés de plein droit à la Communauté d'Agglomération ;
- décider que les dépenses seront inscrites au budget principal de la Communauté d'Agglomération Pays Basque lors de la plus proche décision modificative.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote :  
Non votants :0

**OJ N°26 - AMENAGEMENT ET HABITAT. FONCIER ET PROJETS URBAINS.  
COMMUNE D'ANGLET. CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) AVEC  
LA SOCIETE ZELAIA IMMOBILIER ET LA COMMUNE D'ANGLET POUR  
L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LAROCHEFOUCAULD.**

Rapporteur : M. Roland HIRIGOYEN

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) annexée à la présente délibération, entre la société Zelaia Immobilier ou toute société qui s'y substituerait, la Ville d'Anglet et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que les futurs avenants nécessaires à la bonne exécution du projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 199 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°27 - AMENAGEMENT ET HABITAT. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT.  
AVENANT N°1 A LA CONVENTION TERRITORIALE RELATIVE AU PROJET DE  
REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN DE BAYONNE - PROGRAMME NATIONAL DE  
REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADÉS (P.N.R.Q.A.D) 2011-2018.**

Rapporteur : M. Paul BAUDRY

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver les orientations et objectifs fixés dans l'avenant n°1 à la convention territoriale P.N.R.Q.A.D. ;
- approuver les orientations et objectifs définis pour l'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de cet avenant ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à la signature de l'avenant n°1 à la convention dont le projet est annexé au présent rapport, éventuellement amendé sur la forme, suite au Comité Local d'Engagement A.N.R.U.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 195 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0



**OJ N°28 - AMENAGEMENT ET HABITAT. URBANISME OPERATIONNEL.**  
**CAMPUS TECHNOPOLITAIN DES LANDES DE JUZAN (ARKINOVA) A ANGLET. BILAN**  
**DE LA CONCERTATION ET CREATION D'UNE ZAC D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : M. Michel ETCHEBEST

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver le rapport ci-annexé tirant le bilan de la concertation préalable engagée conformément aux modalités définies par la délibération du 11 juin 2015 ;
- préciser que le rapport tirant le bilan de la concertation sera tenu à disposition du public ;
- approuver le dossier de création comportant l'étude d'impact établi conformément aux dispositions de l'article R311-2 du code de l'urbanisme, et en particulier les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur l'environnement générés par le projet, annexées au présent rapport ;
- approuver le périmètre de la ZAC tel que défini dans le dossier de création ;
- approuver le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone d'environ 100 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à usage d'activités ;
- créer la Zone d'Aménagement Concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains, en vue principalement de la réalisation d'une technopole dédiée aux métiers de la construction durable, sur la commune d'Anglet et de dénommer cette zone, la « Zone d'Aménagement Concerté Arkinova » ;
- décider qu'il sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements et d'exclure ainsi le périmètre de la ZAC du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement ;
- autoriser Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation de la ZAC visé à l'article R311-6 et suivants du code de l'urbanisme ;
- prescrire l'affichage de la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et en Mairie d'Anglet et préciser qu'elle fera l'objet d'une mention dans au moins un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales ;
- décider de conduire la ZAC en régie ;
- charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 195 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

**OJ N°29 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME.**  
**COOPERATIVE LAITIERE DU PAYS BASQUE (ALDUDES) – AMENAGEMENT DE LA**  
**GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE SUR LE PRET DU CREDIT AGRICOLE.**

Rapporteur : M. Michel ETCHEBEST

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- confirmer le maintien de la garantie en faveur de la Coopérative Laitière du Pays Basque sur l'emprunt n°207301 du Crédit Agricole, selon les nouvelles conditions précitées et toujours à hauteur de 50% des sommes dues ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de prêt ou tout autre document nécessaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 193 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 : EXILARD Pascale

Non votants : 0

**OJ N°30 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME.**  
**AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**PAYS BASQUE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME**  
**COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE SAINT JEAN DE LUZ.**

Rapporteur : M. Daniel OLCOMENDY

A la suite de la démission de Monsieur Albert LARROUSSET en tant que conseiller communautaire titulaire, il convient de modifier la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017 relative à la désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein des offices de tourisme.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à la désignation de Madame BURRE-CASSOU pour représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme communautaire du Pays de Saint Jean de Luz.

Abstention : 0

Non votant : 0

Est élue, avec 193 voix, Madame BURRE-CASSOU pour représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme communautaire du Pays de Saint Jean de Luz.

**OJ N°31 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME.**  
**ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE A L'UNION**  
**COMMERCIALE ET ARTISANALE DU PAYS XARNEGU ET DESIGNATION D'UN**  
**REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Rapporteur : M. Michel ETCHEBEST

Le Conseil communautaire est invité à :

- émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à L'Union Commerciale et Artisanale du Pays Xarnegu ;

- désigner Madame Simone BERLAN, conseillère communautaire, en vue de représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du collège des membres institutionnels de cette association.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 193 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

### **OJ N°32 - MOBILITES**

#### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DU PONT SAINT-ESPRIT A BAYONNE.**

Rapporteur : M. Peyuco DUHART

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'attribution à la ville de Bayonne d'une participation financière de 1,75 M€ aux travaux de rénovation et de réhabilitation du pont Saint-Esprit ;
- valider les termes de la convention financière correspondante, ci-annexée et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 193 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

### **OJ N°33- POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.**

#### **AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC.**

Rapporteur : M. Bernard CACHENAUT

Le Conseil communautaire est invité à :

- émettre un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public;
- désigner en son sein Monsieur Bernard Cachenaute comme référent du schéma;
- autoriser toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le président à signer tout type de document se rapportant à la présente délibération dont la convention de mise en œuvre.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°34 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.  
CENTRE MULTI ACCUEIL COLLECTIF KULUXKA – RAPPORT D’ACTIVITES 2016. POLE  
TERRITORIAL PAYS DE HASPARREN.**

Rapporteur : M. Bernard CACHENAUT

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport d’activités 2016 du centre multi-accueil collectif Kuluxka.

**OJ N°35 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.  
COMPLEXE CULTUREL « SAINT-LOUIS » A SAINT-PALAIS - RAPPORT D’ACTIVITES  
2016. POLE TERRITORIAL AMIKUZE.**

Rapporteur : M. Bruno CARRERE

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel d’activité 2016 du complexe « Saint-Louis ».

**OJ N°36 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.  
COMPLEXE CULTUREL « SAINT-LOUIS » A SAINT-PALAIS. AVENANT N°2 AU  
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLU AVEC L’ASSOCIATION  
ARGITZE. POLE TERRITORIAL AMIKUZE.**

Rapporteur : M. Bruno CARRERE

Le conseil communautaire est invité à :

- approuver les termes de l’avenant n°2 au contrat de délégation de service public conclu avec l’association Argitze,
- à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

Pour : 192 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

**OJ N°37 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.  
COMPLEXE CULTUREL « SAINT-LOUIS » A SAINT-PALAIS - RENOUVELLEMENT DU  
CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PORTANT DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC – AUTORISATION DE LANCEMENT. POLE TERRITORIAL AMIKUZE.**

Rapporteur : M. Bruno CARRERE

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d’approuver le principe d’une concession de service portant délégation de service public de type affermage pour l’exploitation du complexe culturel Saint-Louis à Saint-Palais, pour la période du 1er août 2018 au 31 décembre 2022, soit une durée de 4 ans et 5 mois.
- d’approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé,
- d’autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation dans le cadre des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, des

dispositions de l'ordonnance et du décret relatifs aux contrats de concession et à prendre tous les actes nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

**OJ N°38 - POLITIQUE LINGUISTIQUE ET SERVICES A LA POPULATION.**  
**SOCIETE D'ETUDES BASQUE EUSKO IKASKUNTZA – PARTICIPATION AU CONSEIL**  
**RECTEUR.**

Rapporteur : M. Bernard ARRABIT

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Eusko Ikaskuntza ;
- désigner Monsieur Beñat Arrabit, Vice-Président en charge de la politique linguistique comme représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil recteur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants :0

---

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY remercie ses collègues et lève la séance à 13h20.

Extrait PV affiché le 10 novembre 2017